



Nounou

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 janvier 2008

Après avoir récupéré ma fille chez son assistante maternelle (crèche familiale). J'ai surpris celle-ci un peu plus tard en train de fumer une cigarette à côté de l'autre petite fille qu'elle garde en allant récupérer son fils à l'école. Ma question est la suivante : a-t-elle le droit de fumer à l'extérieur à côté des enfants ? Merci de votre réponse

Réponse :

Au titre du décret du 15 novembre 2006, il ne lui est pas interdit de fumer à l'extérieur, même si cela peut paraître choquant lorsque c'est en présence des enfants qui lui sont confiés